

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 14 DECEMBRE 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

M. le Député-Maire ouvre la séance à 18 h.

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

Après avoir adopté les procès-verbaux des Conseils Municipaux du vendredi 18 septembre et du lundi 16 novembre 2015,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs, accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- de désigner Madame Dominique GACHET, comme représentant du Conseil municipal, en remplacement de Madame Florence DEAU, au sein du Comité Directeur de l'Office Municipal du Tourisme de Royan, en qualité de membre titulaire.

- de désigner à la Commission « Systèmes d'Information et aménagement numérique » de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) :

Monsieur Patrick MARENGO, délégué titulaire,
en lieu et place de Madame Florence DEAU

ÉLIT

- comme représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| - Madame Dominique BARRAUD DUCHÉRON | - Monsieur Gérard FILOCHE |
| - Madame Thérèse GORDON'S | - Monsieur Gérard JOUY |
| - Madame Nancy LEFÈBVRE | - Madame Annie CHABANEAU |
| - Madame Dominique PARSIGNEAU | - Monsieur Denis MOALLIC |

DÉCIDE

- d'approuver le rapport annuel 2015 de la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics communaux et des établissements recevant du public, établi par la Commission d'Accessibilité qui porte l'indice d'accessibilité à la voirie communale pour l'année 2015 à 47,07 % et confirme le dépôt en préfecture des dossiers « Ad'AP », le 18 septembre 2015, pour 17 bâtiments communaux recevant du public et de prévoir l'ouverture d'une nouvelle ligne budgétaire « travaux » au Budget Primitif 2016.

- d'approuver le plan de financement proposé pour la construction de terrains familiaux sur le site de La Puisade, estimé à 529 166,67 € hors taxes, soit 635 000,00 € T.T.C., et établi de la manière suivante :

• Subvention Etat (10 671,50 € x 25 caravanes)	266 787,50 €
• Subvention Conseil Départemental (1 525 € x 25 caravanes)	38 125,00 €
• Fond de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	56 063,54 €
• Autofinancement Ville de Royan hors taxes	168 190,63 €

- de solliciter des aides financières aux taux les plus élevés, auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du fond de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour la construction de ces terrains familiaux sur le site de La Puisade, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible de pouvoir participer financièrement à cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier adjoint, agissant par délégation, à faire procéder, en son temps, au dépôt du permis d'aménager,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

- en application des articles L.251-1 et suivants et R.251-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, de donner à bail à construction à la Société ATLANTIC AMENAGEMENT ou toute autre société s'y substituant, après accord préalable de la Ville de ROYAN, un immeuble de son domaine privé communal, dénommé « le site de « LA PUISADE », pour y édifier des constructions, conformément au plan annexé à la présente délibération, les entretenir, en assurer la maintenance et l'exploitation, ainsi qu'à les conserver en bon état d'entretien pendant cinquante ans.

- de confier la rédaction et la conclusion de ce bail à construction à Maître Lanig DAOULAS, notaire à LA ROCHELLE (17006), sis 12, place de Verdun.

- de verser à la Société ATLANTIC AMENAGEMENT une participation de 155.000 € (cent cinquante cinq mille euros), dont le versement sera réparti sur trois exercices comptables, pour permettre d'atteindre l'équilibre financier du projet.

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer le bail et tout document s'y rapportant.

- d'autoriser pour l'année 2016 l'ouverture des 12 dimanches suivants :
 - le 10, 17, 24 et 31 janvier 2016,
 - le 03, 10, 17, 24 et 31 juillet 2016,
 - le 04, 11 et 18 décembre 2016.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer au nom de la commune un protocole quadripartite entre la Ville de Royan, l'OMT, le Syndicat d'Initiative et la société REGYCOM.

- d'aliéner au profit de la SARL YOREHANE, représentée par son gérant Monsieur Jean-Jacques RENAUT, une emprise d'environ 25 m² sur la parcelle cadastrée BR n° 345, appartenant à la commune de Royan, située rue des Loutres à Royan, au prix global net de 2 625 euros, afin que le lotissement qu'elle envisage de créer, sur les parcelles cadastrées section BR n° 150, n° 152 et n° 162, puisse disposer d'un accès au domaine public, nécessaire à l'obtention d'un permis d'aménager,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération,

- de désigner Maître Stéphane LAPÈGUE, Notaire de l'acquéreur, 4 avenue de Pontailac à Royan, pour rédiger l'acte de vente, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

- de confier le bornage, dont le coût sera à la charge de l'acquéreur, à Monsieur Stéphane DEVOUGE, géomètre, 61 avenue Daniel HEDDE à Royan.

- d'aliéner au profit de la SARL URBAN, représentée par son gérant Monsieur Jean-Jacques RENAUT, une partie de la parcelle cadastrée BT n° 131p, soit environ 1 058 m², sous réserve de bornage, au prix global net de 111 090 euros (Cent onze mille et quatre-vingt-dix euros), afin d'y réaliser, ainsi que sur les parcelles mitoyennes cadastrées BR n° 149 et BT n° 118 et n° 120, appartenant à Monsieur BIRON, un lotissement dénommé « Le Clos de Charlotte 2 », qui sera composé de sept terrains à bâtir,

- d'aliéner au profit de SARL URBAN, représentée par son gérant Monsieur Jean-Jacques RENAUT, à titre d'échange sans soulte, deux parcelles de terrain cadastrées section BR n° 345p, d'une superficie d'environ 38 m² et BT n° 131p, d'une superficie de 15 m², soit 53 m² au total, sous réserve de bornage, situées rue des Loutres à Royan (17200),

- d'acquérir auprès de la SARL URBAN, représentée par son gérant Monsieur Jean-Jacques RENAUT, à titre d'échange sans soulte, une partie de la parcelle de terrain cadastrée section BT n° 120p, d'une superficie d'environ 53 m², sous réserve de bornage, située rue des Loutres à Royan (17200),

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente et d'échange à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ces opérations,

- de désigner Maître Stéphane LAPÈGUE, notaire de l'acquéreur à Royan, 4, avenue de Pontailac, pour rédiger l'acte de vente et d'échange, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur,

- de confier le bornage à Monsieur Stéphane DEVOUGE, géomètre, 61 avenue Daniel HEDDE à Royan, dont le coût sera à la charge de l'acquéreur.

- d'approuver le compte de gestion du Receveur de la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière du Centre Equestre de Royan.

- d'approuver le compte administratif du Centre Equestre de l'exercice 2014 comme suit :

VOTE DU BUDGET CENTRE EQUESTRE

Section d'exploitation (cf annexe 1)

- Dépenses : 238 122,35 €
- Recettes : 132 754,64 €

Section d'investissement (cf annexe 2)

- Dépenses : 487,08 €
- Recettes : 10 153,62 €

- d'incorporer les résultats 2015 de fonctionnement et d'investissement, de la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière « Centre Equestre de ROYAN », au budget principal de la Commune.

- Un déficit de fonctionnement (002) : 383 296,64 €
- Un excédent d'investissement (001) : 29 749,27 €

- de modifier les crédits de l'exercice 2015 du Budget Principal comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
7562.41460	- Clôture de l'opération quai des Sabliers		+ 23 242,46 €
6718.41460	- Clôture de l'opération quai des Sabliers	+ 23 242,46 €	
6132.01	- Redevance Casino de Pontailac (01/07/2015 – 30/06/2016)	+ 48 000,00 €	
7473.422	- Subvention du Département pour le Festival des sports urbains		+ 12 000,00 €
623211.422	- Jeunesse-Animation Evénements concerts	+ 12 000,00 €	
673.01	- Remboursement du 4 ^{ème} tr. 2014 du Prélèvement à employer Casino	+ 9 588,00 €	
611.4145	- Prestation patinoire	+ 140 000,00 €	
6228.313	- Cachets des artistes	- 8 000,00 €	
002.01	- Déficit de fonctionnement Régie à Personnalité morale et à Autonomie Financière du Centre Equestre de ROYAN	+ 383 296,64 €	
022.01	- Dépenses imprévues	- 572 884,64 €	
	<u>TOTAL</u>	+ 35 242,46 €	+ 35 242,46 €

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
024.01	- Produit de cession chevaux du Centre Equestre		+ 20 000,00 €
2764.4143	- Créance SARL Royan Horse Club (Cession chevaux)	+ 17 143,00 €	
024.01	- Produit des cessions immobilières Immeuble « Grand Château »		+ 400 000,00 €
27638.8110	- Créance s/emprunts Syndicat des Eaux de la Charente Maritime		+ 139 067,45 €
1641.8110	- Remboursement s/emprunts Syndicat des Eaux de la Charente Maritime		- 139 067,45 €
2313.213	- Travaux faux-plafonds Gymnase Jules Ferry	+ 30 000,00 €	
2315.822	- Travaux d'aménagement gare Intermodale (complément pour abris Voyageurs)	+ 60 000,00 €	
Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
2313.324	- Travaux Eglise Notre Dame (Restauration de l'orgue) Tranche Conditionnelle 2	+ 135 000,00 €	
2184.321	- Mobilier pour Médiathèque	+ 5 000,00 €	
2188.321	- Valorisation du fonds ancien	+ 5 000,00 €	
2188.313	- Matériel de sonorisation, Micro-casques, intercom pour service Culturel	+ 7 000,00 €	
2184.313	- Mobilier pour service culturel	+ 1 000,00 €	
001.01	- Excédent d'investissement Régie à Personnalité morale et à Autonomie Financières du Centre Equestre de ROYAN		+ 29 749,27 €
020.01	- Dépenses imprévues	+ 189 606,27 €	
	<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
27638.8110	- Créances s/emprunts Syndicat des Eaux de la Charente Maritime		+ 143 143,86 €
1641.8110	- Remboursement s/emprunts Syndicat des Eaux de la Charente Maritime	+ 132 941,89 €	
16818.8110	- Remboursement s/emprunts Syndicat des Eaux de la Charente Maritime	+ 10 201,97 €	
1641.01	- Régularisation emprunt N°8 C.A.F		+ 18 293,88 €
16818.01	- Régularisation emprunt N°8 C.A.F	+ 18 293,88 €	
1328.41460	- Régularisation emprunt N°67 Agence de l'eau Adour Garonne	+ 13 920,00 €	
16818.01	- Régularisation emprunt N°67 Agence de l'eau Adour Garonne		+ 13 920,00 €
2315.41460	- Régularisation emprunt N°67 Agence de l'eau Adour Garonne		+ 1 392,00 €
16818.01	- Régularisation emprunt N°67 Agence de l'eau Adour Garonne	+ 1 392,00 €	
1641.01	- Régularisation emprunt N°67 Agence de l'eau Adour Garonne		+ 11 136,00 €
16818.01	- Régularisation emprunt N°67	+ 11 136,00 €	

	Agence de l'eau Adour Garonne		
1641.01	- Régularisation emprunt N°71 Agence de l'eau Adour Garonne		+ 2 436,00 €
16818.01	- Régularisation emprunt N°71 Agence de l'eau Adour Garonne	+ 2 436,00 €	
1641.01	- Régularisation emprunt N°44 DEXIA		+ 45 677,30 €
1643.01	- Régularisation emprunt N°44 DEXIA	+ 45 677,30 €	
	TOTAL	+ 685 748,31 €	+ 685 748,31 €

- de modifier les crédits de l'exercice 2015 du Budget Camping Municipal comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
775	- Produit cession tondeuse		+ 50,00 €
6063	- Petit équipement	- 256,86 €	
675	<u>Opération d'ordre</u> - Valeur nette comptable de la tondeuse	+ 306,86 €	
	TOTAL	+ 50,00 €	+ 50,00 €
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
2155	- Acquisition matériels et outillages	+ 306,86 €	
2155	<u>Opération d'ordre</u> - Valeur nette comptable de la tondeuse		+ 306,86 €
	TOTAL	+ 306,86 €	+ 306,86 €

- d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables figurant sur la demande établie par le Chef de service comptable de ROYAN pour le Budget Principal.

Etat N°1	Années 2008 à 2015	21 662,85 €
Etat N°2	Années 2011 à 2013	9 970,71 €
TOTAL.....		31 633,56 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6541 et 6542 – Fonction 01 du Budget Principal.

- d'attribuer les subventions « Scolaires et Formation » suivantes :

○ ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE	1 000,00 €
○ ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	350,00 €
○ ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET	1 000,00 €
○ ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ECOLE ELEMENTAIRE MAINE GEOFFROY (Classe de neige à Lamoura du 04 au 10 janvier 2016)	2 548,00 €
○ FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE HENRI DUNANT	500,00 €
○ FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE EMILE ZOLA	500,00 €
TOTAL	5 898,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

- d'attribuer les subventions diverses suivantes :

Article 6574 – Fonction 30

○ Orchestre d'harmonie du Collège Emile Zola + 3 453,47 €

Article 6574 – Fonction 40

○ ROC BOXE + 5 000,00 €

Article 6574 – Fonction 520

○ Association « Félics Royannais Stérilisés » (AFRS) + 4 100,00 €
○ ORPHEOPOLIS (Orphelinat Mutualiste de
la Police Nationale) + 300,00 €

Article 6574 - Fonction 830

○ CAUE 17 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de la Charente Maritime) + 2 268,00 €

Article 6574 Fonction 92

○ Association Syndicale du Marais de Pontaillac + 1 500,00 €
○ Association Syndicale du Marais de Pousseau + 2 500,00 €

ARTICLE 1^{er} – Le Conseil Municipal de la Commune de ROYAN accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 947 919 € souscrit par la SA D'HLM « ERILIA », pour l'acquisition en VEFA de 52 logements collectifs locatifs, situés 21-29, rue de la Providence à Royan, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°36609, constitué de 4 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le Conseil municipal de la Commune de ROYAN s’engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 1^{er} – Le Conseil Municipal de la Commune de ROYAN accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d’un prêt d’un montant total de 320 995 € souscrit par la SA D’HLM « LE FOYER » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l’acquisition en VEFA de 3 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) situés « 87, rue des Cendrilles », selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°40305, constitué d’une ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, et jusqu’au complet remboursement de celui-ci et porte sur l’ensemble des sommes contractuellement dues par l’Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d’exigibilité.

Sur notification de l’impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s’engage dans les meilleurs délais à se substituer à l’Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le Conseil municipal de la Commune de ROYAN s’engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- d’attribuer une subvention de 60.000 € (soixante mille euros) à l’Association « Le Rêve d’Icare », pour l’année 2016.
- d’approuver la convention d’objectifs à conclure avec l’Association « Le Rêve d’Icare ».
- d’imputer la dépense correspondante sur le budget de l’année en cours.
- d’autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d’objectifs.

. d’attribuer la subvention suivante :

Article 657.37 Fonction 950

○ Office Municipal du Tourisme	200 000,00 €
--------------------------------	--------------

. d’attribuer la subvention suivante :

Article 657.4 Fonction 30

○ Centre d’Arts Plastiques	20 000,00 €
----------------------------	-------------

- d’attribuer une subvention de 80.000 euros (quatre-vingt mille euros) à l’Association « Comité des Fêtes et d’Animations de Royan (CFAR) », pour l’année 2016.
- d’approuver la convention d’objectifs à intervenir avec l’Association « Comité des Fêtes et d’Animations de Royan (CFAR) ».

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année 2016.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 1.853,65 € (mille huit cent cinquante-trois euros et soixante-cinq centimes) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », pour l'année 2015, portant la subvention totale à 43.253,65 € (quarante-trois mille deux cent cinquante-trois euros et soixante-cinq centimes),
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) »,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter des aides financières aux taux les plus élevés, auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour la création d'une nouvelle piste taxiway à l'aérodrome de Royan-Médis.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à solliciter auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), une subvention au taux le plus élevé, pour l'acquisition de systèmes de vidéoprotection.

- d'approuver le plan de financement proposé pour la requalification de la carrière principale du centre équestre de Maine Gaudin, estimé à 210 000,00 € hors taxes et établi de la manière suivante :

• Subvention Fonds EPERON demandée au taux maximum de 40% du coût des travaux	84 000,00 €
• Fonds privé (exploitant du site)	50 000,00 €
• Autofinancement Ville de Royan hors taxes	76 000,00 €

- de solliciter une aide financière au taux le plus élevé, au titre du fonds EPERON,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au centre équestre conclue avec la SARL ROYAN HORSE CLUB, modifiant l'article 3 « Durée de la convention » en portant la durée de la convention de 7 à 15 ans.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°2.

. d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2016.

		DEPENSES	RECETTES
	BUDGET PRINCIPAL		
2313.0209	- Travaux couverture local « IVHOIR »	+ 13 000,00 €	
2313.0209	- Travaux réhabilitation Balnéo « Tiki »	+ 20 000,00 €	
2313.0209	- Travaux sécurité E.R.P.	+ 30 000,00 €	
2313.324	- Travaux Eglise Notre Dame	+ 300 000,00 €	
2313.0209	- Travaux réfection extérieure (Location « Diag Habitat » et « Immobat »)	+ 7 500,00 €	
2188.822	- Vidéoprotection gare Intermodale et place De Gaulle	+ 20 000,00 €	
2315.822	- Travaux bandes cyclables Rue Ampère et giratoire	+ 400 000,00 €	
2181.4143	- Requalification carrière principale Centre Equestre (HT) (Terrassement, Réensablement, arrosage)	+ 210 000,00 €	
165.01	- Dépôts et cautionnements Remboursés	+ 10 000,00 €	
165.01	- Dépôts et cautionnements Reçus		+ 10 000,00 €
1328.4143	- Participation de l'exploitant du Centre Equestre pour la Requalification de la carrière		+ 50 000,00 €
1641.01	- Produit de l'emprunt		+ 950 500,00 €
	TOTAL	+ 1 010 500,00 €	+ 1 010 500,00 €

- de solliciter le comptable public pour que celui-ci ajuste l'état de la dette du compte de gestion (par opération d'ordre non budgétaire) :

- Crédit du compte 1641 : + 230 214,81 €
- Débit du compte 1068 : + 230 214,81 €

- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes, du Conseil Régional de Poitou-Charentes et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime des subventions, au taux le plus élevé, dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire »,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

- de solliciter auprès du Conseil Régional de Poitou-Charentes une subvention au taux le plus élevé, dans le cadre de la politique culturelle du Musée de Royan et de la programmation de l'exposition « Royan, 39 – 45, guerre et plage ».

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

- de solliciter du Conseil Départemental de la Charente-Maritime une subvention dans le cadre de l'aide au spectacle vivant, pour la programmation Bravo de l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

- de verser la somme de 1 000,00 euros à Madame Eva DEMARELATROUS, qui a reçu le Prix de la Ville de ROYAN, lors du 26^{ème} Salon d'Automne, conformément au choix du jury qui s'est réuni le 28 septembre 2015.

- d'attribuer à la voie de desserte du projet immobilier « Le clos du Lac », raccordé à hauteur du 22 allée du Brochet, le nom suivant :

➤ Rue des Pibales

- d'attribuer à la voie de desserte du projet immobilier « les jardins de Lucas », raccordé au droit du 30 rue du Clouzit, le nom suivant :

➤ Allée du Vieux Puits

- d'attribuer à la voie de desserte du projet immobilier « Le clos de Charlotte », raccordé rue des Loutres, le nom suivant :

➤ Rue des Zibelines

PREND ACTE

- de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2014.

- de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2014.

- de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable, pour l'exercice 2014.

- de la communication du rapport annuel transmis par la Société Royan Eau Environnement (R2E), pour le service de production et de distribution d'eau potable de l'exercice 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40
